



PUBLIE LE

14 OCT. 2025

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2025-132

Conseil municipal REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 02 octobre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mme Sophie AMAR

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, M. LURIER, Mme ADOMO, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme GUILLAUME, M. FAUTRÉ, M. SUDRE
M LHOSTE (donne procuration à M. AKKOUCHE)
M. BOULAY (donne procuration à Mme DUVERGER)
Mme BENOLIEL (donne procuration à M. NGANDE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. MAILLER (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2023-095 en date du 28 juin 2023 relative aux modalités de vote du budget selon l'instruction M57 avec son plan comptable développé à compter du 1^{er} Janvier 2024 et avec le maintien d'un vote du budget communal par nature, par chapitre et par opération ;

Vu la délibération n°2025-024 du conseil municipal du 19 mars 2025 adoptant le Budget Primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-082 du conseil municipal du 25 juin 2025 adoptant le Budget Supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme émis lors de sa séance en date du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission : Solidarité - Action Sociale - Prévention - Santé - Politique en direction des seniors - Condition animale émis lors de sa séance en date du 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 29 septembre 2025 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 29 septembre 2025.

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits et d'inscrire des crédits supplémentaires en dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ADOPTE chapitre par chapitre la Décision Modificative N°1, postérieure au Budget Primitif 2025 et au Budget Supplémentaire 2025, arrêtée en équilibre à 1 593 630,19€ en section de fonctionnement et à -1 406 307,59€ en section d'investissement.

Les différents mouvements budgétaires sont détaillés ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	455 773,00	0
012	Charges de personnel	10 000,00	0
014	Atténuations de produits	0	0
65	Autres charges de gestion courantes	69 996,00	0
66	Charges financières	- 450 000,00	0
67	Charges exceptionnelles	0	0
023	Virement à la section d'investissement	1 507 861,19	0
013	Atténuations de charges	0	225 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes	0	62 736,00
73	Impôts et taxes	0	36 893,00
74	Dotations, subventions et participations	0	806 935,13
75	Autres produits de gestion courante	0	353 300,00
77	Produits exceptionnels	0	10 778,16
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0	97 987,90
	Total	1 593 630,19	1 593 630,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Opération- Chapitre	Libellés	Dépenses €	Recettes €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	97 987,90	0
10	Dotations, fonds divers et réserve	0	- 411 113,32
13	Subventions d'investissement	0	1 230 285,00
16	Emprunts et dettes assimilés	21 685,00	- 3 334 440,46
20	Immobilisations incorporelles	- 291 600,00	0
204	Subventions d'équipement	0	0

21	Immobilisations corporelles	1 710 982,00	0
23	Immobilisations en cours	- 87 000,00	0
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	2 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 507 861,19
024	Produits de cession d'immobilisation	0	- 400 900,00
501	Médiathèque Haut Champigny	- 70 000,00	0
503	Nouvelle Médiathèque Centre Ville	- 3 205 700,00	0
507	PNRU Programme de rénovation urbaine	409 337,51	0
	Total	- 1 406 307,59	- 1 406 307,59

ARTICLE 2 : DÉCIDE d'augmenter la subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Champigny-sur-Marne de 261 000 €.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et à contracter des emprunts jusqu'à un montant maximum de 17 716 516,02 euros destinés au financement des opérations correspondantes et à signer tout document nécessaire à cet effet.

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelynne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-claude FORHAN

5 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

3 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Fily KEITA-GASSAMA



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ